

31030 - Insertion professionnelle

Proposition de signature d'accords de consortium ' la Locomotive ' pour les territoires de l'EMS Nord et Sud (Bassin d'emploi Molsheim)

CP/2020/438

Service chef de file :

I5 - Unité territoriale d'action médico-sociale Eurométropole Nord

Résumé :

Le projet d'inclusion et de remobilisation particulièrement innovant « La Locomotive » s'inscrit complètement, en termes d'actions de proximité, dans la politique départementale d'insertion.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente l'engagement du Département au sein du consortium « La Locomotive », sur la base de la mise à contribution de 1,5 poste de travail par an sur la période 2020/2023.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Régie des Écrivains » a candidaté à l'appel à projet : « 100% inclusion, la fabrique de remobilisation », en provenance de la Caisse des Dépôts en juillet 2019. Cet appel visait à promouvoir des projets innovants, capables d'identifier les jeunes et les demandeurs d'emploi, de les remobiliser et de les accompagner vers l'emploi, sur 3 ans et d'expérimenter une méthodologie modélisable. Un consortium de partenaires s'est constitué ainsi qu'un engagement financier de leur part, l'État finançant 60 à 80% de l'action.

Un accord a été donné courant de l'été 2020 par la Caisse des dépôts et de consignation pour une action sur 3 années démarrant en octobre 2020.

I. POUR RAPPEL : L'APPEL A PROJET 100% INCLUSION

1. L'objectif

L'objectif est de favoriser les projets les plus innovants en matière de remobilisation, d'accompagnement, de développement et de valorisation des compétences des publics qui en ont le plus besoin. 100% inclusion a pour ambition de tester des parcours personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi durable.

2. Les publics cibles

Les jeunes et demandeurs d'emploi vulnérables, et prioritairement les personnes peu qualifiées habitant les quartiers politiques de la ville ou les zones rurales : demandeurs d'emploi de très longue durée, bénéficiaires du RSA, personnes en grande difficulté d'insertion, personnes en situation de handicap.

II. LE PROJET PORTÉ PAR LA RÉGIE DES ECRIVAINS : « LA LOCOMOTIVE, CHEMINS DE FAIRE »

1. Objectif

Il s'agit d'expérimenter et de modéliser des parcours, grâce à un réseau d'acteurs locaux, à destination de 2 000 personnes.

L'idée du projet est double :

- Construire des parcours individuels, sans couture et renforcés qui commencent par une remobilisation jusqu'à un accès à la formation qualifiante et/ou à l'emploi, grâce à des consortiums constitués d'acteurs locaux ;
- Accueillir et « raccrocher » la personne éloignée de l'emploi en lui proposant un environnement ludique et interactif. La phase 2 du projet implique une recherche de la connaissance et des attentes des publics, particulièrement ceux qui sont très éloignés, en construisant des stratégies de rencontre passant de la convivialité (par exemple petits déjeuners d'accueils) ou encore proposant des approches par le sport ou la culture.

2. Les territoires concernés

La locomotive sera développée sur deux espaces géographiques différents : le Bas-Rhin (EMS Nord et bassin d'emploi Molsheim/Mutzig) et le Maine et Loire, en travaillant sur une approche symétrique rurale et urbaine.

3. Cible, pilotage, partenariat et financement

- La cible des 2 000 personnes à mobiliser se répartit de la façon suivante : 1 000/Bas-Rhin (650 EMS Nord, 350 bassin de vie de Molsheim-Mutzig) ; 1 000/Maine et Loire sur une période de 3 ans ;
- La SCIC Régie des Ecrivains, porteur du projet, assurera la coordination globale du projet, au cœur de chaque territoire un pilote du projet (les Missions locales pour EMS Nord et Molsheim) aura pour mission de mettre en œuvre les parcours, d'interagir avec les partenaires locaux inscrits dans le projet ou associés ;
- Des partenaires associés comme des entreprises, des associations caritatives, des acteurs locaux de l'accompagnement, de la formation professionnelle interviendront de manière ponctuelle dans la gestion du parcours des personnes ;
- Ce projet s'inscrit dans la droite ligne des projets départementaux et territoriaux. Il contribue à développer l'offre d'accompagnement dans le cadre du service public de l'insertion et favorisera le développement du projet « emploi pour tous » et premières heures (convergence).

4. Le financement :

Le budget revu à la demande de la Caisse des dépôts et consignation adressé en juin 2020 est de plus de 3,5 M € dont 2,2 € au titre du Plan d'Investissement des Compétences.

Au regard du public cible et dans une logique d'approche à 360°, le Département

s'engage à participer à ce projet par la valorisation de l'implication des différents corps de métiers qui interviendront dans l'action : travailleurs sociaux, développeurs emploi, cadres, estimé au total à 80 000 euros sur 3 ans.

5. Substitution de partie

En application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement de son article 10, à compter du 1^{er} janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace succèdera aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs droits et obligations. La présente convention continuera cependant à être exécutée dans les conditions prévues jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties.

La locomotive représente une vraie plus-value pour notre Département grâce à des actions de proximité s'inscrivant dans la politique départementale d'insertion.

Les Commissions territoriales Sud et de l'Eurométropole de Strasbourg ont émis un avis favorable le 2 novembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Décide de valoriser pour la période 2020/2023 1,5 poste de travail représentant 80 000 euros sur les 3 années à « la Locomotive »

- Approuve les termes du projet des accords de consortium La Locomotive 100 % inclusion -La Fabrique de remobilisation -Plan d'investissement dans les compétences, joints en annexe à la présente délibération ;

- Autorise son Président à signer lesdits accords.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY